



SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 15 août 2023 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante et formant quorum.

Sont présents madame la mairesse suppléante, Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, madame la conseillère Sonia Tremblay, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Sont absents monsieur le maire Yves Dagenais et monsieur le conseiller Serge Alarie.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2023-08-343

1,1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rose Crevier-Dagenais, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1,1 Adoption de l'ordre du jour
- 1,2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023
- 1,3 Approbation de la liste des déboursés
- 1,4 Amendement à la résolution 2023-04-220 concernant l'achat de luminaires pour le sentier de glace
- 1,5 Nomination d'une représentante au comité de suivi pour la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2,1 Octroi de contrat - Fourniture d'abrasifs d'hiver (2023TP15 - AOP)
- 2,2 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1026-11-01 modifiant le Règlement n° 1026-11 constituant le Comité consultatif d'urbanisme
- 2,3 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1243-23 décrétant une dépense et un emprunt de 4 896 000 \$ pour le financement du programme Écoprêt
- 2,4 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1244-23 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des puisards et la mise aux normes des installations sanitaires
- 2,5 Adoption du Règlement n° 1245-23 relatif au remplacement des puisards
- 2,6 Adoption du Règlement n° 1242-23 décrétant une dépense et un emprunt de 312000 \$ pour l'exécution de travaux de stabilisation de la rive sur la 413^e Avenue
- 2,7 Adoption du Règlement SQ-908 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3,1 Dépôt du rapport mensuel du Service des ressources humaines
- 3,2 Transaction et quittance - Employé n° 550

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4,1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4,2 Dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable pour la Municipalité de Saint-Hippolyte

5. URBANISME

- 5,1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5,2 Demande de dérogation mineure 2023-0026 - 37, 365^e Avenue
- 5,3 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale 2023-0029 - 136, 126^e Avenue
- 5,4 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale 2023-0030 - 864, chemin de Kilkenny
- 5,5 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale 2023-0031 - 115, chemin Hunter



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

6. ENVIRONNEMENT

- 6,1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement
- 6,2 Renouvellement de mandat au comité consultatif en environnement et développement durable

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7,1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

- 8,1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
- 8,2 Octroi d'une aide financière - Association des Propriétaires de la Réserve Ogilvy (APRO)
- 8,3 Création d'un comité local - Plan d'action et rédaction de la politique culturelle
- 8,4 Demande d'accréditation - Association Équestre de la Rivière-du-Nord

9. SÉCURITÉ INCENDIES

- 9,1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

- 10,1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

11. COMMUNICATIONS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-344

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-345

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 12 juillet 2023 au 15 août 2023 au montant de 849 995,10 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-346

1.4 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-04-220 CONCERNANT L'ACHAT DE LUMINAIRES POUR LE SENTIER DE GLACE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-220 adoptée le 11 avril 2023 concernant l'achat de luminaires pour le sentier de glace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible à une subvention pour couvrir certaines dépenses dans ce projet;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefèvre, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

D'AMENDER la résolution 2023-04-220 afin de financer la dépense pour l'achat de luminaires pour le sentier de glace par la subvention reçue dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

DE DÉCRÉTER que tout solde résiduaire du projet sera retourné à son fonds de provenance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-347

1.5 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE SUIVI POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la MRC de la Rivière-du-Nord doit procéder à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi, lequel est prévu à l'objectif 1.5.1 du PGMR révisé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun que ce comité soit constitué;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité pour siéger au comité de suivi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

DE NOMMER la directrice du Service de l'environnement, madame Geneviève Simard, à titre de représentante pour la Municipalité au comité de suivi de la mise en oeuvre du PGMR 2023-2030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-348

2.1 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE D'ABRASIFS D'HIVER (2023TP15 - AOP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n° 2023TP15 - AOP pour la fourniture d'abrasifs d'hiver;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 14 juillet 2023 :

SOUSSIONNAIRES	Montant (avant taxes) Option 1 (1 an)	Montant (avant taxes) Option 2 (3 ans)
Groupe BauVal, Division Sables L.G.	338 220 \$	1 060 020 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'abrasifs d'hiver pour une période de 3 ans à Groupe BauVal, Division Sables L.G., au montant de 1 060 020 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres;

DE FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement de l'année courante;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2023-08-349

2.2 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1026-11-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1026-11 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Bruno Plourde dépose le projet de Règlement n° 1026-11-01 modifiant le *Règlement n° 1026-11 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de réduire le nombre de membres du comité.

2023-08-350

2.3 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1243-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 896 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME ÉCOPRÊT

Sonia Tremblay dépose le projet de *Règlement n° 1243-23 décrétant une dépense et un emprunt de 4 896 000 \$ pour le financement du programme Écoprêt* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de procéder à un emprunt pour financer les travaux de remplacement des puisards et la mise aux normes des installations sanitaires des citoyens, lequel sera financé par les citoyens profitant du programme Écoprêt.

2023-08-351

2.4 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1244-23 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT DES PUISARDS ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Sonia Tremblay dépose le projet de *Règlement n° 1244-23 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des puisards et la mise aux normes des installations sanitaires* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement permet aux citoyens désirant se prévaloir du programme Écoprêt d'obtenir une avance de fonds remboursable annuellement sur le compte de taxes pour le financement des travaux visant le remplacement des puisards et la mise aux normes d'installations sanitaires non conformes.

2023-08-352

2.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1245-23 RELATIF AU REMPLACEMENT DES PUISARDS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 1245-23 relatif au remplacement des puisards*, tel que présenté visant à prohiber l'utilisation de puisards sur l'ensemble du territoire de la Municipalité afin d'éliminer tout risque de contamination des eaux de surface et de la nappe phréatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-353

2.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1242-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 312 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE SUR LA 413E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 11 juillet 2023;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'exécuter ou de faire exécuter des travaux de réfection de la 413^e Avenue sur les lots 2 766 611, 2 766 616, 3 002 417 et 3 002 418;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 1242-23 décrétant une dépense et un emprunt de 312 000 \$ pour l'exécution de travaux de stabilisation de la rive sur la 413^e Avenue*, lequel sera financé par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Municipalité d'après la valeur inscrite au rôle, et ce, sur une période de 20 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-354

2.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ-908 SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rose Crevier-Dagenais, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement SQ-908 sur la circulation des camions et des véhicules-outils*, tel que présenté afin de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Services des ressources humaines.

2023-08-355

3.2 TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉ N° 550

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la Municipalité et l'employé n° 550 concernant les modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'ENTÉRINER la transaction et quittance intervenue entre la Municipalité et l'employé n° 550 dûment signée par le maire, le directeur général et l'employé en date du 10 août 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Le conseil prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité.

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2023-08-356

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0026 - 37, 365^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'auto détaché projeté de 12 pi x 18 pi avec un abri connexe de 5 pi x 18 pi protégeant les escaliers où ledit abri d'auto empiéterait de 0,55 mètre dans la marge avant de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'auto et l'abri connexe protégeant les escaliers auraient une superficie totale cumulée de 306 pi²;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant est de 19,14 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE le terrain, entre la résidence et la rue, présente une pente de 25,4 %;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation autorise un abri d'auto d'au maximum 700 pi² sur un terrain de moins de 2000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permet la construction d'un tel abri en cours avant lorsque celle-ci est à plus de 12 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permet la construction d'un tel abri devant la résidence lorsque la pente entre celle-ci et la rue est de plus de 15 %;

CONSIDÉRANT QUE cet abri permettrait de réduire, pour la demanderesse, le déneigement hivernal de sa voiture et, surtout, le déneigement des escaliers recouverts;

CONSIDÉRANT QUE l'abri connexe recouvrant les escaliers permettrait de réduire, pour la demanderesse, les risques de chutes hivernales;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation mineure ne causera pas de préjudice à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2023-07-043;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans le journal Le Nord, édition du 26 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-0026 affectant la propriété située au 37, 365^e Avenue qui consiste à autoriser, pour l'abri d'auto détaché projeté, un empiètement d'au maximum 0,6 mètre dans la marge avant de 6 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2023-08-357

**5.3 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2023-0029 - 136, 126^E AVENUE**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour agrandir la résidence existante riveraine du lac Connelly via l'ajout d'un étage et en rénovant celle-ci via l'ajout d'un nouveau parement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe sur un terrain identifié à l'annexe 4 du *Règlement n° 1007-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) et que la construction est soumise à la présentation d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs dudit règlement ont été démontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2023-07-044;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ACCEPTER la demande de PIIA 2023-0029, consistant à agrandir la résidence existante riveraine du lac Connelly via l'ajout d'un étage et en rénovant celle-ci via l'ajout d'un nouveau parement extérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-358

**5.4 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2023-0030 - 864, CHEMIN DE KILKENNY**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour construire une habitation sur un terrain à proximité du lac de l'Achigan;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe sur un terrain identifié à l'annexe 4 du *Règlement n° 1007-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) et que la construction est soumise à la présentation d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs dudit règlement ont été démontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2023-07-045;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

D'ACCEPTER la demande de PIIA 2023-0030, soit construire une habitation sur un terrain à proximité du lac de l'Achigan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-359

**5.5 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2023-0031 - 115, CHEMIN HUNTER**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour construire une habitation sur un terrain à proximité du lac de l'Achigan;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe sur un terrain identifié à l'annexe 4 du *Règlement n° 1007-10 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) et que la construction est soumise à la présentation d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs dudit règlement n'ont pas été démontrés, notamment au niveau de la toiture de résidence espérée qui ne s'intègre pas avec les habitations voisines;

CONSIDÉRANT QUE le couvert forestier est conservé en façade de la maison tel que démontré par le propriétaire;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2023-07-046;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ACCEPTER la demande de PIIA 2023-0031 pour la construction d'une habitation située au 115, chemin Hunter sur un terrain identifié à l'annexe 4 du *Règlement n° 1007-10* et à proximité du lac de l'Achigan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

2023-08-360

6.2 RENOUVELLEMENT DE MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 1223-22 portant sur la constitution du comité consultatif en environnement et développement durable* adopté le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Nathalie Proulx se terminait en juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

DE RENOUELER le mandat de madame Nathalie Proulx pour une période de deux (2) ans au comité consultatif en environnement et développement durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2023-08-361

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RÉSERVE OGILVY (APRO)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des Propriétaires de la Réserve Ogilvy (APRO) pour son projet d'installation d'une barrière afin de mieux sécuriser l'accès au lac Montaubois via la plage communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé Rose Crevier-Dagenais par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association des Propriétaires de la Réserve Ogilvy (APRO) au montant de 1 302,66 \$ pour l'installation d'une barrière pour sécuriser l'accès au lac Montaubois;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-362

8.3 CRÉATION D'UN COMITÉ LOCAL - PLAN D'ACTION ET RÉDACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire une mise à jour de sa politique culturelle qui date de 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une telle politique fait partie de l'entente de développement culturel intervenue entre la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la firme ME2 a été mandatée à titre de consultante pour mener les travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de créer un comité local afin d'appuyer la firme de consultants dans ses démarches et faire des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé au sein de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Rose Crevier-Dagenais et résolu :

DE CRÉER un comité local pour l'élaboration de la politique culturelle et son plan d'action;

DE NOMMER les personnes suivantes comme membres du comité:

- Jessica Penillon, artiste peintre et citoyenne;
- Marie-Ève Turgeon, artiste illustratrice et citoyenne;
- Jacinthe Moffatt, artiste vidéaste et citoyenne;
- Jean-Pierre Fabien, rédacteur, représentant du journal Le Sentier et citoyen;
- Martine Laval, rédactrice, animatrice et citoyenne;
- Alain Lefièvre, conseiller municipal;
- Louis Croteau, directeur du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-08-363

8.4 DEMANDE D'ACCRÉDITATION - ASSOCIATION ÉQUESTRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT QUE L'Association Équestre de la Rivière-du-Nord souhaite obtenir une accréditation d'organisme reconnu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a comme mission de promouvoir le sport et le loisir équestre sur le territoire de Sainte-Sophie et de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Équestre de la Rivière-du-Nord a déposé une demande d'accréditation en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE l'Association œuvre dans le domaine des loisirs de plein air ce qui cadre dans la politique d'accréditation des organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

DE RECONNAÎTRE l'Association Équestre de la Rivière-du-Nord comme organisme régional reconnu par la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

11.1 COMMUNICATIONS

2023-08-364 ARRÊT DES TRAVAUX SUR LE SITE DE LA DESCENTE DE BATEAUX

CONSIDÉRANT les interventions des citoyens lors de la période de questions en lien avec les travaux de réaménagement de la descente de bateaux en cours;

CONSIDÉRANT les préoccupations du conseil municipal face aux enjeux qui ont été soulevés;

CONSIDÉRANT la consultation publique annoncée pour le 5 septembre;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'eau appartient non seulement aux riverains, mais à tous les citoyens de Saint-Hippolyte et du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

QUE les travaux soient arrêtés jusqu'à consultation publique du 5 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 20 h 7 à 21 h 47 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Absence de consultation des citoyens concernant le projet des quais;
- Répartition des coûts des travaux sur la 413^e Avenue;
- Demande de documents concernant les travaux d'aménagement du débarcadère;
- Intérêts sur la valeur des propriétés;
- Position du canal d'égout;
- Obtention d'un avis juridique;
- Demande d'arrêt des travaux;
- Festival tournant;
- Référendum sur le projet des travaux de la plage;
- Gestion des fonds publics;
- Plans d'affaire des travaux;
- Matériel fourni au camp les Tortilles;
- Pelle mécanique dans l'eau;
- Dalles de béton dans l'eau;
- Demande au ministère de l'Environnement;
- Accidents et incidents à la descente de bateaux;
- Mise en demeure;
- Fond vert et octroi d'une subvention à Plein Air Bruchési.

2023-08-365

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Rose Crevier-Dagenais et appuyé par Alain Lefièvre et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE LEVER l'assemblée à 21 h 48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Chantal Lachaine, Mairesse suppléante

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 15 août 2023.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

